

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

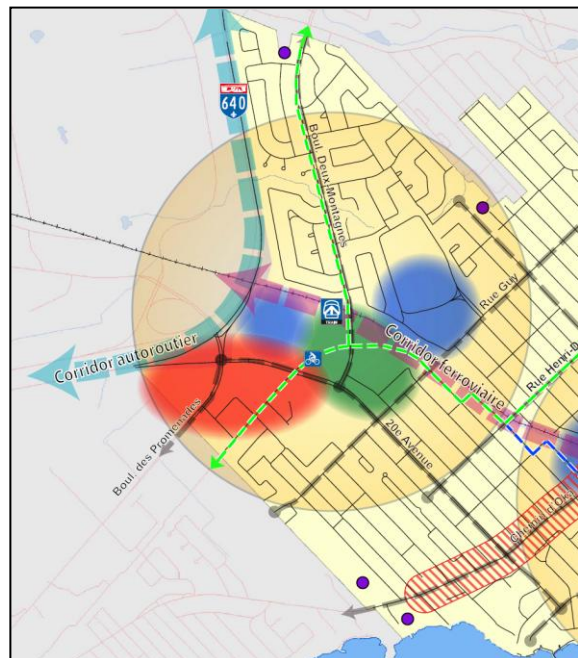
PROJET AIRE TOD DE LA GARE DEUX-MONTAGNES

Aux personnes intéressées de la Ville de Deux-Montagnes par le projet de planification de l'aire TOD de la gare Deux-Montagnes.

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Le secteur de la gare Deux-Montagnes a été identifié par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) comme l'un des sept projets de démonstration novateurs de type TOD (aménagement orienté sur le transport en commun).
2. L'exercice de planification détaillée de l'aire TOD de la gare de Deux-Montagnes a été réalisé en tenant compte des orientations d'aménagement du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM, notamment en matière de qualité des milieux de vie, d'aménagement propices aux déplacements actifs, de mixité des fonctions et de densités adaptées aux caractéristiques du milieu..
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 26 mars 2015, à 18 h 30** à l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes situé au 803, chemin d'Oka.
4. Au cours de cette assemblée, il sera présenté la démarche de planification d'un PPU à venir du secteur de la gare en détaillant :
 - Le contexte de planification;
 - Le territoire d'application du PPU;
 - Le diagnostic urbain, les forces et les défis;
 - L'énoncé de vision;
 - Les orientations d'aménagement et de développement;
 - Le concept d'organisation spatiale;
 - La stratégie de mise en œuvre.
5. Les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors se faire entendre.

Aire TOD Gare Deux-Montagnes



Donné à Deux-Montagnes, le 11 mars 2015.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier